

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1672

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	50 000 000	0
<i>dont titre 2</i>	50 000 000	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	50 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'enseignement des langues anciennes est en chute libre.

Sur près de 366 000 candidats au bac général, seuls 772 ont choisi une langue ancienne en spécialité en 2022.

Les causes de la désaffection pour l'enseignement du latin et du grec sont multiples : manque de budgets, désintérêt des chefs d'établissement pour la matière, découragement des candidats au CAPES.

Afin de relancer l'enseignement du latin et du grec dans les collèges publics, le présent amendement propose une enveloppe de 50 millions € pour le recrutement d'enseignants en langues anciennes.

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 50 millions d'euros pour l'action n°01 du programme n°141 et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n°01 du programme n°214. En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation.